

Emprunts indivis

Calcul, comptabilisation et choix du mode de remboursement

FORMATION INDIVIDUELLE

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

CERTIFIÉ QUALIOPI

DURÉE
7h — 1 jour

PUBLIC VISÉ
Comptables, employés comptables,
aides-comptables débutants ou souhaitant
s'approprier les emprunts indivis

PRÉREQUIS
Comptabilité : bases · Connaissances Excel
de base

DÉLAI D'ACCÈS
2 à 12 semaines

Cette formation a pour objectifs d'acquérir les compétences de base pour le calcul des emprunts indivis, de se remettre à niveau ou de progresser au sein d'un service comptable. Elle permet d'être acteur lors des prises de décision auprès des banques sur le choix du mode de remboursement.

LE + DE LA FORMATION

- ◆ Parcours individualisé
- ◆ Partage d'expérience terrain
- ◆ Mise en pratique avec de nombreux exemples et études de cas
- ◆ Pédagogie adaptée à un public non initié
- ◆ Disponibilité de la formatrice pour répondre aux questions jusqu'à 1 mois après la fin de la formation

MATÉRIEL REQUIS

Ordinateur et imprimante · Logiciel Excel · Logiciel comptable (optionnel) : Ciel/Sage ou Cegid · Plan comptable général. Ce matériel doit être mis à disposition pour le bon déroulement de la formation — sa mise à disposition relève de la responsabilité de l'entreprise et/ou du bénéficiaire de la formation (particulier).

HORAIRES

Selon les horaires de travail déjà prédéfinis dans votre organisation. En visio : 9h00 – 13h00 / 14h00 – 17h00.

OBJECTIF GÉNÉRAL

À l'issue de cette formation, le/la stagiaire sera en mesure de calculer un tableau d'emprunt selon les deux modes de remboursement (annuités constantes, amortissements constants) et d'en comptabiliser la souscription et le remboursement.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Déterminer l'annuité constante
- Calculer un tableau d'emprunt par remboursement en annuités constantes
- Déterminer l'amortissement constant
- Calculer un tableau d'emprunt en amortissements constants
- Comptabiliser les écritures de souscription et de remboursement d'emprunt

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Acquérir une compréhension des emprunts indivis
- Maîtriser les bases du calcul des emprunts

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formation structurée autour du transfert de compétences
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre l'engagement, le partage d'expériences et une bonne aisance dans l'apprentissage
- Formation favorisant l'engagement du participant via une réflexion issue de débats et mise en situation

MODALITÉS D'ACCÈS

Prise de contact	Par téléphone au 07 62 59 67 58 ou par mail sylvie.monteiro@gmx.fr
Délai d'accès	Régi par l'agenda de l'organisme de formation (entre 2 et 12 semaines maximum à réception du devis validé) — possibilité d'intégrer la formation à tout moment de l'année
Analyse des besoins	Une analyse des besoins sera établie avant la signature du devis
Positionnement pédagogique	Test et entretien avant la formation pour déterminer et ajuster le contenu aux besoins du bénéficiaire, afin de situer les priorités d'apprentissage
Lieu	En présentiel dans votre organisation, sur vos ordinateurs, et/ou en visio via Teams, Zoom ou autres outils de partage d'écran

PROGRAMME DE LA FORMATION

I. Calcul par annuités constantes

- Qu'est-ce qu'une annuité constante
- Lecture d'une table financière
- Annuité constante via la formule VPM (Excel)

II. Calcul par amortissements constants

- Qu'est-ce qu'un amortissement constant
- Calcul de l'amortissement constant

III. Comptabilisation au journal

- Souscription de l'emprunt
- Remboursement de l'emprunt

Mise en place d'une analyse réfléchie quant au choix du mode de remboursement le plus optimal en fonction des stratégies des entreprises.

SATISFACTION & ÉVALUATION

Exercices d'entraînement	Réalisés sous Excel, tout au long de la formation
Épreuve finale	Réalisée en fin de formation
Évaluation à chaud	Évaluation de l'action de formation par le participant, dès la fin de la formation
Évaluation à froid	Réalisée 1 mois après la fin de la formation
Attestation de formation	Délivrée à l'issue de la formation

ACCESSIBILITÉ — PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Accès à une salle adaptée	À la charge du client (demandeur) — les lieux où se déroule la formation doivent être accessibles à tous, quel que soit le type de handicap (physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique)
Responsabilité	Cette accessibilité reste sous la responsabilité du client (entreprise-demandeur) ou du bénéficiaire de la formation si le demandeur est un particulier et qu'il est lui-même le bénéficiaire
Vérification en amont	L'accessibilité est vérifiée en amont de la formation via le formulaire « Analyse des besoins »
Sollicitation directe	En cas de sollicitation directe par une personne en situation de handicap, contact possible afin d'étudier les possibilités d'adaptation ou d'orienter vers un réseau de référents

QUALIFICATIONS DE LA FORMATRICE

Parcours professionnel	Indépendante depuis 2021 · Anciennement responsable comptable en PME-PMI durant 23 ans · Travail en cabinet d'expertise comptable · Associée dans une TPE (gestion de la comptabilité et administration)
Formation & pédagogie	Organisme de formation certifié Qualiopi · Formatrice en sous-traitance pour le GRETA · Mentorat d'étudiants sur la plateforme Dema1n.org · Intervenante à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), DELTA7 et PRIF (Prévention Retraite Île-de-France) · Bénévole Entreprendre pour Apprendre (programme 100 000 Entrepreneurs) Île-de-France
Autres expertises	Psychopraticienne en Gestalt Thérapie
Veille & actualisation	Veille pédagogique, métier, légale et réglementaire continue, documentée et tracée conformément aux exigences Qualiopi

TARIF

630 €

Organisme non soumis à la TVA. Voir CGV pour les modalités complètes.

Référent situation handicap : Sylvie Monteiro — formation adaptable en cas de besoin spécifique, entretien préalable pour ajuster les modalités.

Contact : sylvie.monteiro@gmx.fr | 07 62 59 67 58

Formation-SM — Sylvie Monteiro — 6 ter rue du Grand Noyer, 77170 Brie-Comte-Robert — SIRET 908 484 157 00015 —
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11770774277

La certification qualité est délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : L.6313-1 – 1° Actions de formation
Assurance Responsabilité Civile Professionnelle souscrite auprès de Hiscox Assurances (contrat n° HSXIN320038567A)

Version 09/2026